

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024

N° CCAS_2024DL050

Date de convocation : 29 novembre 2024

Affichage du compte-rendu : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre à 18:30 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Je vous informe que dans le cadre du déroulement de l'exercice, il apparaît nécessaire de modifier, d'ajuster ou de compléter certaines lignes budgétaires, en intégrant des crédits permettant de réaliser des dépenses et d'exécuter des recettes au regard d'éléments non disponibles à la date d'adoption du Budget Primitif.

Il convient, donc de ce fait, de proposer, au conseil d'administration, les écritures suivantes :

Section : Fonctionnement

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	R	013	4222	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	15 000,00
R	R	013	4228	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	35 000,00
Total Recettes						50 000,00

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	D	012	020	6218	Rémunérations	2 000,00
R	D	012	4222	64111	Rémunérations	12 000,00
R	D	012	4222	64118	Autres indemnités	10 486,00
R	D	012	4228	64131	Rémunérations	10 000,00
R	D	012	4228	6451	Cotisations à l'URSSAF	3 000,00
R	D	012	4228	6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 000,00
R	D	012	020	6455	Assurance statutaire	10 514,00
Total Dépenses						50 000,00

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les écritures telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,